

Règlement Jeu-concours MAGIC PRICES

Article 1 _ Organisation et durée jeu-concours

Magic Prices dont le siège social est situé au 1 Rue du Guesclin 44000 Nantes, SAS au capital de 200000 Euros, immatriculée au Registre du commerce de Nantes sous le Numéro 925068736 022, ci-après "l'organisateur", organise un jeu concours intitulé

« Jeu-concours - Instagram Magic Prices »

Magic Prices organisera plusieurs jeux concours dans les conditions définies ci-après :

Le premier jeu-concours débute le 26 août 2024 et se termine le 16 septembre 2024

Le deuxième jeu-concours débute le octobre 2024 et se termine le 21 octobre 2024

Le troisième jeu-concours débute le 01 décembre 2024 et se termine le 21 décembre 2024

Ce jeu se déroule uniquement via le compte Instagram de Magic Prices

Article 2 _ Conditions de participation

2.1. Le jeu-concours est gratuit et ouvert à toute personne physique majeure, (ou mineur avec autorisation parentale) résidant en France métropolitaine, à l'exclusion de toutes les personnes ayant directement ou indirectement participé à l'élaboration du jeu-concours, Les membres du personnel de Magic Prices ainsi que de leurs conseils et des membres de leur famille sont autorisés à y participer.

La participation nécessite d'avoir accès à internet

2.2. La participation au jeu-concours implique l'acceptation des termes et conditions du présent règlement.

Ce règlement est disponible au téléchargement sur le site de Magic Prices à l'adresse suivante : <https://magicprices.fr/>

2.3. Le jeu-concours est limité à une seule participation par personne. La participation est strictement personnelle et nominative. Il ne sera attribué qu'un seul lot par personne désignée gagnante.

2.4. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation.

2.5. Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours. Magic Prices se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot.

Article 3 _ Modalités de participation

Le jeu-concours se déroule sur le réseau social "Instagram" de Magic Prices aux dates indiquées à l'article 1.

Le jeu est composé de plusieurs séquences de jeu distinctes les unes des autres. Les participants ne peuvent participer qu'une seule fois à chacune des séquences du jeu.

Le tirage au sort s'effectuera de manière aléatoire.

Chaque participant a une chance d'être tiré au sort.

Pour que l'inscription soit valide, le participant doit:

- Être titulaire d'un compte personnel Instagram ;
- Se connecter à son compte personnel Instagram ;
- Être abonné au compte instagram de MagicPrices.fr;
- Taguer 2 amis en commentaire;
- Liker le post du jeu concours

Article 4 _ Désignation des gagnants

L'organisateur désigne par tirage au sort le gagnant parmi l'ensemble des participants ayant participé.

Un tirage au sort sera effectué à la fin de chaque séquence :

Pour la première séquence : Le 17 septembre 2024

Pour la deuxième séquence : Le 22 octobre 2024

Pour la troisième séquence : Le 22 décembre 2024

Un seul lot sera attribué par gagnant.

Article 5 _ Dotations :

Les montants des dotations sont les suivants:

Première séquence : iPhone 15 128GB/ Prix : 970 euros

Deuxième séquence: Friteuse à air Easy Fry & Grill XXL / Prix : 150 euros

troisième séquence: Console Nintendo Switch / Prix : 300 euros

Article 6 _ Remise des dotations et modalités d'utilisation des dotations :

6.1. L'organisateur contactera par messagerie instagram et mail par la suite les gagnants tirés au sort et les informera de

leur dotation et des modalités à suivre pour y accéder. Seuls les gagnants seront contactés par l'Organisateur

6.2. Les gagnants devront répondre dans les deux (2) jours suivants l'envoi du courrier électronique. Sans réponse de la part du gagnant, il sera déchu de son lot et ne pourra prétendre à aucune

indemnité, dotation ou compensation que ce soit.

Dans cette hypothèse, le lot sera attribué à un suppléant désigné par le tirage au sort de la session concernée.

6.3. Les gagnants devront se conformer au présent règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, leur lot ne leur sera pas attribué et sera acquis par l'Organisateur. À cet effet, les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse postale fautive entraîne l'élimination immédiate du participant et l'acquisition du lot par l'Organisateur.

6.4. La dotation est à utiliser pendant la période indiquée selon les modalités et conditions communiquées au gagnant.

En outre, en cas d'impossibilité pour l'Organisateur de délivrer au(x) gagnant(s) la dotation remportée, et ce, quel qu'en soit la cause, l'Organisateur se réserve le droit d'y substituer une dotation de valeur équivalente, ce que tout participant consent.

Le prix est accepté tel qu'il est annoncé. Il ne pourra être ni échangé contre sa valeur en espèces ou contre tout bien ou prestation quelconque, ni repris, ni faire l'objet d'une contrepartie ou d'un équivalent financier.

Article 7 _ Utilisation des données personnelles des participants :

7.1. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) UE 2016/679 du 27 avril 2016, les participants au jeu concours bénéficient auprès de l'Organisateur, d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de retrait de leurs données personnelles.

7.2. Le responsable du traitement du jeu-concours est joignable par courrier à l'adresse figurant au début du présent règlement et à l'adresse suivante : dpo@magicprices.fr

7.3. Les données personnelles des participants sont collectées par l'Organisateur uniquement à des fins de suivi du jeu-concours, et sont indispensables pour participer à celle-ci.

Les données personnelles concernant les participants sont collectées avec leur consentement dans le cadre du jeu-concours dans le but d'établir l'identité du participant, de prévenir en cas de gain et de lui remettre le lot lui étant attribué.

Le gagnant autorise Magic Prices à utiliser à titre publicitaire, promotionnel ou de relations publiques ses coordonnées (nom, prénom, pseudonyme), sur quelque support que ce soit, sans que cela ne lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de son lot.

Les données collectées seront conservées pendant une durée de 3 ans à compter de la date de leur collecte.

Article 8 _ Responsabilités

8.1. Magic Prices ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter chaque gagnant, de même qu'en cas de perte, de vol ou de dégradation du lot lors de son acheminement.

8.2. L'Organisateur ne pourra non plus être responsable des erreurs éventuelles portant sur le nom, l'adresse et/ou les coordonnées communiquées par les personnes ayant participé au jeu-concours. Par ailleurs, l'Organisateur du jeu concours décline toute responsabilité pour tous les incidents qui

pourraient survenir lors de la jouissance du prix attribué et/ou fait de son utilisation et/ou de ses conséquences, notamment de la jouissance d'un lot par un mineur, qui reste sous l'entière et totale responsabilité d'une personne ayant l'autorité parentale.

8.3. L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le jeu-concours, sans que sa responsabilité ne soit engagée. Toutefois, toute modification fera l'objet d'un avenant qui sera mis en ligne sur le compte instagram de Magic Prices et adressé gratuitement à toute personne ayant fait une demande de règlement par écrit conformément aux dispositions de l'article 10 ci-dessous.

8.4. L'Organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement empêchant l'accès et/ ou le bon déroulement du jeu-concours notamment dû à des actes de malveillances externes.

8.5. L'utilisation de robots ou de tous autres procédés similaires permettant de participer au jeu-concours de façon mécanique ou autre est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination définitive de son réalisateur et/ ou utilisateur.

8.6. L'organisateur pourra annuler tout ou partie du jeu-concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu-concours ou de la détermination des gagnants. L'organisateur se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Article 9 _ Accessibilité du règlement

9.1. Le présent règlement peut être consulté sur le site de magicprices.fr à tout moment ou encore, envoyé gratuitement par Magic Prices sur simple demande écrite émanant de tout participant en écrivant l'adresse mail suivante : reclamation@magicprices.fr

9.2. Le présent règlement est déposé via depotjeux auprès de l'étude de Maître Doniol située 7 rue Jean Jaurès à CLAYE SOUILLY (77410), huissier de justice.

Le règlement sera consultable gratuitement pendant toute la durée du jeu à l'adresse suivante : <http://www.depotjeux.com/>. La participation au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement en toutes ses dispositions, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux-concours en vigueur en France.

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par les organisateurs, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site. L'avenant est déposé via depotjeux auprès de l'étude de Maître Doniol située 7 rue Jean Jaurès à CLAYE SOUILLY (77410), huissier de justice, dépositaires du règlement avant sa publication.

9.3. Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

Article 10 _ Adresse Postale du jeu-concours

Pour toute demande de remboursement ou toute contestation relative au jeu-concours, la personne concernée peut adresser un courrier à l'adresse postale ci-dessous:

1 Rue du Guesclin 44000 Nantes

Article 11 _ Loi applicable

Les participants admettent sans réserve que le simple fait de participer au jeu concours de « Instagram Magic Prices » les soumet à la loi française applicable au jeux et concours.

Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le Code de Procédure Civile.

